

78^e session de l'Assemblée générale de l'ONU : tour d'horizon thématique

Rapport du Conseil fédéral à l'intention des Commissions de politique extérieure

du 21 juin 2023

Tour d'horizon thématique sur la 78e session de l'Assemblée générale de l'ONU

L'Assemblée générale (AG) est le seul organe des Nations Unies au sein duquel les 193 pays membres de l'organisation sont représentés. Conformément à la Charte des Nations Unies, elle traite toutes les questions et affaires relevant de l'un des domaines d'activité de l'ONU. L'AG et ses six grandes commissions s'occupent ainsi d'un large éventail de thématiques, du développement durable au désarmement, en passant par les droits de l'homme.

La prochaine session de l'AG de l'ONU, soit la 78°, débutera en septembre 2023 et s'achèvera en septembre 2024. Outre les conflits armés et les crises humanitaires en cours (p. ex. Ukraine) et les autres questions d'actualité (changement climatique notamment), on peut s'attendre à ce que la 78° session de l'AG soit marquée en particulier par de nombreuses rencontres de haut niveau et par les préparatifs du Sommet de l'avenir, lancé par le secrétaire général de l'ONU António Guterres. Prévu en septembre 2024 et placé sous le thème « Des solutions multilatérales pour un avenir meilleur », ce sommet vise à concrétiser, sous la forme d'un « Pacte pour l'avenir », la vision d'un multilatéralisme interconnecté et efficace telle que décrite par le secrétaire général dans *Notre programme commun*.

Thématiques revêtant une importance particulière

Parmi les diverses questions traitées lors de la 78^e session de l'AG, quatre thèmes, énumérés ci-après, revêtent une importance particulière du point de vue de la Suisse.

Finances et fiscalité

Le secrétaire général de l'ONU a annoncé qu'il présenterait, dans le cadre du Sommet de l'avenir, des propositions de réformes pour l'architecture financière internationale, qui porteraient notamment sur la dette publique et sur la création de nouveaux indicateurs de prospérité en complémentarité du PIB. À cet égard, la Suisse devra veiller à ce que les structures et les dialogues existants au sein des institutions financières internationales ne soient pas inutilement dupliqués. Elle fera également des propositions concrètes en ce sens. Les discussions sur la coopération fiscale internationale sont menées de plus en plus souvent à l'AG de l'ONU, à l'initiative des pays en développement et des pays émergents. Lors de la 78e session, diverses options concernant l'instauration d'un cadre multilatéral dans ce domaine seront probablement discutées. Du point de vue de la Suisse, il faudra aussi veiller à ce que ce processus n'entraine pas la création de structures qui feraient double emploi avec les forums et les mécanismes existants (par exemple l'OCDE).

Agenda 2030 pour le développement durable

Lors de la 78° session de l'AG, une priorité absolue sera accordée à la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Cela se traduira par la réalisation de *Notre programme commun*, mais également par l'organisation du Sommet sur les objectifs de développement durable (ODD). Ce sommet, qui se tiendra en septembre pour la deuxième fois seulement depuis l'adoption des ODD, sera l'occasion de faire un état des lieux des progrès accomplis, à mi-parcours de la période de mise en œuvre de l'Agenda 2030. Ce bilan à mi-parcours devra mentionner explicitement les domaines dans lesquels des efforts accrus sont nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030 et indiquer clairement la manière dont ceux-ci seront entrepris. Il s'agira également de déterminer comment insuffler un nouvel élan à la mise en œuvre de l'Agenda, notamment en améliorant la coopération avec le secteur privé.

L'AG se penchera également sur des questions de développement durable, à l'occasion entre autres d'un dialogue de haut niveau sur le financement du développement, lors du Sommet sur l'ambition climatique, ainsi que dans le cadre de réunions de haut niveau consacrées aux pandémies (prévention et réponse) et à d'autres thèmes liés à la santé. Le

renforcement d'une gouvernance sanitaire mondiale efficace, avec Genève comme siège de l'OMS, est un élément l central à cet égard.

Droit international

Notamment depuis l'agression de la Russie contre l'Ukraine, qui constitue une violation grave de la Charte de l'ONU, il apparaît clairement que le droit international est soumis à une pression croissante, partout dans le monde. Il en va de même pour les droits de l'homme, dont l'universalité est de plus en plus remis en question, et pas seulement au sein de l'AG de l'ONU. Dans ce contexte, il est donc fort probable, que des questions de droit international soient abordées dans un grand nombre de processus de la 78° session de l'AG. On peut s'attendre, par exemple, à ce que des mesures visant à lutter contre l'impunité et à renforcer les organes judiciaires internationaux soient discutées en lien avec la guerre en Ukraine. Par ailleurs, les négociations sur le nouveau Pacte numérique mondial devraient susciter des questions sur l'application du droit international et en particulier des droits de l'homme dans l'espace numérique. Les droits de l'homme et le droit international humanitaire bénéficieront également d'une attention accrue à l'occasion du 75° anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des Conventions de Genève.

Pour la Suisse, pays interconnecté au niveau mondial et tourné vers l'exportation, le droit international est au cœur de ses relations avec les autres pays. En effet, les règles du droit international, qui sont contraignantes pour tous les États, créent un cadre juridique sûr et permettent d'éviter que ne prime la loi du plus fort.

Réformes de l'ONU

Face aux tendances isolationnistes et aux changements observés sur l'échiquier géopolitique mondial, le rôle de l'ONU en tant qu'acteur de paix est plus important que jamais. Il est toutefois indispensable que l'organisation maintienne sa capacité à répondre aux défis et aux crises actuels et futurs, ce qui implique des réformes. Ses structures et ses processus doivent être régulièrement adaptés à cette fin. Lors de la 78e session, l'accent sera mis non seulement sur la mise en œuvre conséquente des réformes adoptées ces dernières années, mais aussi et surtout sur les propositions concrètes visant à transformer l'ONU en une « ONU 2.0 », propositions qui seront formulées par le secrétaire général en vue du Sommet de l'avenir.

Forte de son rôle d'État hôte et de défenseuse constructive des réformes de l'organisation, la Suisse salue en particulier les efforts en faveur d'une utilisation et d'une collecte plus adéquates et plus sûres des données, des projections stratégiques et des instruments numériques par l'ONU. Il s'agit également de préserver l'intégration effective des groupes d'intérêt pertinents dans les processus onusiens. Le processus de réforme du Conseil de sécurité devrait faire l'objet d'une grande attention, même si le consensus nécessaire semble toujours difficile à obtenir.

Rôle de la Suisse

Soucieuse de participer activement au façonnement du multilatéralisme et de mener une politique étrangère cohérente, la Suisse s'engagera au sein de l'AG ainsi que dans les processus onusiens actuels et futurs menés dans les différents organes de l'organisation. Elle prend ainsi ses responsabilités et montre qu'elle est un partenaire fiable vis-à-vis des autres États. À cet égard, la Suisse couvre de par son action un large éventail thématique (p. ex. paix et sécurité, aide humanitaire, droits de l'homme, durabilité, environnement, et réformes de l'ONU) et assure le soutien à la Genève internationale. Son engagement se fonde sur les documents suivants : la stratégie de politique extérieure, la stratégie de politique économique extérieure, le rapport sur la politique de sécurité 2021, la stratégie de coopération internationale 2021-2024, la stratégie pour le développement durable 2030, ainsi que toutes les autres stratégies géographiques et thématiques du Conseil fédéral.